

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/05/2026 - 1729 - 2019 B 00679 - 879 470 052 - A.C.S.G. HOLDING

B 1729

RYDGEÉclairer
Entreprendre
Réussir

A.C.S.G. HOLDING

Bilan actif

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Actif		Au 30/06/2025			Au 30/06/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations financières ²	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	245 008	245 008	245 008
		TOTAL	245 008	245 008	245 008
	Total de l'actif immobilisé		245 008	245 008	245 008
	Actif circulant	Stocks			
		Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises			
		TOTAL			
		Avances et acomptes versés sur commandes			
		Créances ^{3a}	564	564	564
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		TOTAL	564	564	564
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) Instruments de trésorerie Disponibilités	1 016	1 016	29 581
		TOTAL	1 016	1 016	29 581
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		1 580		1 580	30 146
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des emprunts Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		246 588		246 588	275 154
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)				0	
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALBI DÉPÔT DU :
19 MAI 2026
AU GREFFE

2519 B 619

A.C.S.G. HOLDING

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Passif		Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	101 865	56 167
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation	45 959	45 698
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	157 825	111 865
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		157 825	111 865
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	71 049	106 257
	Emprunts et dettes financières divers (3)	17 581	55 805
	Total	88 631	162 062
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132	120
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 106
	Instruments de trésorerie		
Total		132	1 226
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		88 763	163 288
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		246 588	275 154
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	35 631	71 049
	à moins d'un an	53 132	92 238
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total				
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			713	705
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges	amortissements provisions		
	Autres charges				
	Total			713	705
	Résultat d'exploitation	A		-713	-705
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			47 200	47 200
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			47 200	47 200
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			526	740
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			526	740
	Résultat financier	D		46 673	46 459
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		45 959	45 754



		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		56
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		56
Résultat exceptionnel		F	-56
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		45 959	45 698
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

A.C.S.G. HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Impasse de Laubart, 81600 Técou
879 470 052 RCS Albi

(Ci-après la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DÉCEMBRE 2025**

Le 31 décembre 2025,
A 17 heures,
Au siège social de la Société A.C.S.G. HOLDING, susvisée,

Le soussigné :

Monsieur Grégory Bracquemart, demeurant 4 Impasse de Laubart, 81600 Técou,

Gérant et associé unique de la Société A.C.S.G. HOLDING,

Propriétaire en pleine propriété de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de ladite société,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Grégory Bracquemart a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025. La société est une micro entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 45 959,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

45 959,59 euros

Affecté en totalité au compte « autres réserves », portant ainsi le solde de ce compte, après affectation, de 101 865,61 euros à 147 825,20 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%	à Montant non éligible à l'abattement de 40%
30.06.2024	Néant	Néant	Néant
30.06.2023	7 200 euros	7 200 euros	Néant
30.06.2022	Néant	Néant	Néant

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 :

- Compte courant de Monsieur Grégory Bracquemart avec la Société

Personne intéressée : Monsieur Grégory Bracquemart, gérant et associé unique.

Modalités de la convention : Compte courant créditeur (figurant au passif du bilan de la Société) pour un montant de 14 258,33 euros au 30 juin 2025.

- Avance de la société DELROT ELECTRICITE avec la Société :

Personne intéressée : Monsieur Grégory Bracquemart, gérant de la société susvisée, et gérant de la société DELROT ELECTRICITE, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros dont le siège social est sis 20-22 Rue de l'Artisanat, 81300 Graulhet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Castres sous le numéro 453 979 569.

Modalités de la convention : Avance (figurant au passif du bilan de la Société) pour un montant de 3 106,97 euros au 30 juin 2025.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Grégory Bracquemart
Associé unique



A.C.S.G. HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Impasse de Laubart, 81600 Técou
879 470 052 RCS Albi

(Ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DÉCEMBRE 2025**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 45 959,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **45 959,59 euros**

Affecté en totalité au compte « autres réserves », portant ainsi le solde de ce compte, après affectation, de 101 865,61 euros à 147 825,20 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%	à Montant non éligible à l'abattement de 40%
30.06.2024	Néant	Néant	Néant
30.06.2023	7 200 euros	7 200 euros	Néant
30.06.2022	Néant	Néant	Néant

Décision adoptée par l'associé unique le 31 décembre 2025.

Monsieur Grégory Bracquemart
Gérant
Certifié conforme

certifié conforme


A.C.S.G. HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Impasse de Laubart, 81600 Técou
879 470 052 RCS Albi

Greffe du Tribunal de commerce d'Albi
Place du Palais
81000 Albi

Albi, le 21 janvier 2026

Objet : Approbation des comptes clos le 30.06.2025 – Formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, concernant l'objet visé en titre, les documents suivants :

- Comptes sociaux de l'exercice clos le 30.06.2025 (exemplaire destiné au Greffe du Tribunal de Commerce),
- Résolution d'affectation du résultat ;
- Chèque de 44,77 euros libellé à l'ordre du Greffe du tribunal de commerce.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre le récépissé de dépôt des comptes sociaux à l'adresse indiquée en entête des présents.

Bien cordialement

Monsieur Grégory Bracquemart
Gérant

